

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision BUS n° 2012-65 du 11 octobre 2012 portant délégation de signature du directeur du département BUS, chef de l'établissement BUS, au délégué du directeur du département BUS

NOR : TRAT1237569S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département BUS, chef de l'établissement BUS,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juin 2010 (NG 2010-28) au directeur du département BUS par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Christian PIANA, délégué du directeur du département BUS, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions visées à l'article 2.5 de la délégation de pouvoir n° 2010-28 du 1^{er} juin 2010, à savoir : « prononcer toutes mesures disciplinaires et statuer sur les appels des mesures du premier degré (*b*), prises dans son département ».

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Christian PIANA, délégué du directeur du département BUS, de donner délégation à M. Jean-Marc REDON, responsable de la mission EO, ou à Mme Sylvie MOUTEL, responsable du pôle SC, ou à M. Éric BISTOQUET, responsable de l'unité spécialisée GTRS, à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 octobre 2012.

Le directeur du département BUS,
P. LOVISA